

Lettre interne du Groupe Socialiste

de la Région Auvergne



Face à la crise, La Région Auvergne fait front

par Jean Mallot, Président du groupe socialiste

Dans ce numéro :

- Edito de Jean Mallot
- Soutien de la commande publique régionale 1
- Bilan et perspectives du numérique, des transports et des Contrats Auvergne + 2
- Dispositif régional de lutte contre la crise 3
- Non à la suppression de la taxe professionnelle 3
- Brèves 3
- Elaboration du programme régional 2010 4
- Mieux connaître vos élus (dans ce numéro) : Dominique BRU Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne 4

La grave crise économique que nous traversons n'a malheureusement pas encore délivré toutes ses conséquences sociales.

L'économie mondiale est à l'évidence confrontée à une crise de système dont les causes profondes se trouvent dans l'accroissement des inégalités, dans la priorité donnée à la rémunération du capital au détriment de celle du travail.

Or, pas une semaine ne s'écoule sans que ne soit dévoilé un nouveau scandale, un nouveau gouffre financier creusé ici par un apprenti-sorcier de la spéculation, là par un trader en mal de reconnaissance ; pas une semaine sans que la presse ne titre sur tel dirigeant avide de recevoir son « bonus », ultime gratification de son incompétence, ou sur la nomination controversée d'un proche du Président de la République à la tête de la banque qu'il a lui-même constituée.

Ce monde a donc d'abord et avant tout besoin d'orienter ses forces vers des valeurs humaines et de renoncer aux illusions d'un univers financier virtuel qui nous a conduits à ce cataclysme.

Ce monde a besoin de réglementation. Il a besoin de retrouver le sens de l'intérêt général. Il va donc falloir le réformer en profondeur, nettoyer les écuries d'Augias, redonner la priorité à la rémunération du travail et à l'investissement.

LES MIETTES DU FESTIN DES BANQUIERS.

Là où serait nécessaire l'augmenta-

tion du pouvoir d'achat des ménages, le Président de la République leur accorde les miettes du festin des banquiers ; là où serait nécessaire une baisse des prix par la diminution de la TVA, le Gouvernement préfère faire confiance au marché ; là où la lucidité imposerait que l'Etat entre au capital des banques, celui-ci déverse les crédits publics sans aucune contrepartie ; là où l'on devrait s'attendre à une relance historique de l'investissement public, l'Etat présente un plan de communication sur des projets dont aucun n'est nouveau, avec de surcroît l'exigence de faire financer les collectivités !

Le plan de relance du gouvernement n'est pas à la hauteur des enjeux.

Vingt six milliards d'euros, mais cinq seulement si l'on ne tient compte que des investissements réellement nouveaux à la seule charge de l'Etat.

C'est cent fois moins par tête d'habitant que le plan de relance de l'économie américaine annoncé par Barack Obama.

Le résultat de cet immobilisme est palpable et immédiat : consommation et activité en berne, licenciements massifs, faillites d'entreprises en série, explosion du chômage partiel, fragilisation du tissu social, radicalisation des attentes. La liste est longue des conséquences de cette incapacité du Gouvernement à agir enfin pour redresser la situation.

LA RÉGION RÉAGIT.

Cette incapacité du gouvernement a obligé la Région à intervenir, en adoptant des mesures d'urgence pour l'économie auvergnate, pour la formation des personnes touchées par les licenciements et pour les entreprises.

Deux méthodes s'opposent donc. D'une part celles des Régions : réactives, opérationnelles, démontrant leur aptitude à l'anticipation.

D'autre part celle d'un Gouvernement qui préfère la palabre et les annonces sans lendemain à l'action concrète.

Car si notre région est partout en chantier, c'est grâce au dynamisme des collectivités locales : nos lycées, notre réseau ferroviaire et son matériel roulant, notre patrimoine historique, nos collèges, nos équipements communaux et intercommunaux !

Tout cela atteste de la forte activité de l'assemblée régionale, de notre présence constante auprès des auvergnats et de leur territoire, de notre capacité à rester mobilisés sur les difficultés et sur les projets de nos concitoyens.

Mais dans les circonstances aussi exceptionnelles alors que l'Auvergne connaît une augmentation de 20 % du chômage en moins d'un an, que les licenciements et défaillances d'entreprises sont de plus en plus nombreuses, il serait temps que l'Etat tienne son rôle, que le gouvernement Sarkozy-Fillon agisse enfin. Car on voit le désastre où nous a conduit la seule voie de l'ultra-libéralisme !

14,3 M€ supplémentaires pour soutenir la commande publique régionale

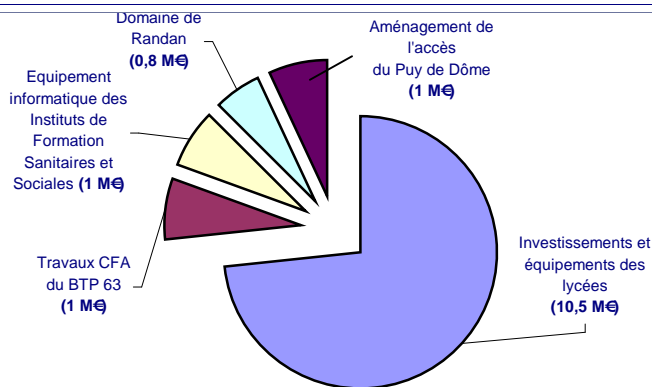
Première région de France à signer un contrat d'utilisation anticipée du Fonds de compensation du F.C.T.V.A., l'Auvergne a résolument opté pour le maintien d'un haut niveau d'investissements, principalement tourné vers ses compétences majeures : lycées, formation professionnelle, aménagement du territoire.

Essentiels au soutien de l'emploi dans le secteur du bâtiment, ces choix d'investissements supplémentaires immédiats s'ajoutent donc aux 480 M€ votés pour 2009 au titre des programmes régionaux d'intervention.

Pour les seuls lycées, le montant total de l'investissement pour 2009 s'élèvera donc à 74 M€ !

A comparer aux 30 M€ en moyenne qu'y consacrait l'ancienne majorité avant 2004.

Question sans doute de priorité !



RÉPARTITION DES 14,3 M€ D'INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Bilan et Perspectives....



.... NUMÉRIQUES

C'est en octobre 2007 que le Conseil régional a lancé le plan Auvergne Haut débit. Cet engagement est aujourd'hui rempli. 99,6% des lignes téléphoniques auvergnates sont éligibles au haut débit via l'ADSL et les 0,4% restants par une solution satellite financée par la Région et les Départements.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL DANS LES LYCÉES : en partenariat avec le Rectorat, tous les lycées d'Auvergne seront équipés en 2010 de ce bureau virtuel, espace de travail et d'échange pour les élèves, leur famille et l'équipe éducative.

POINTS VISIO PUBLICS, LE RETOUR DU SERVICE PUBLIC EN MILIEU RURAL ! ce système très accessible de visio conférence permet à un usager de dialoguer en direct avec les services publics partenaires (pôle emploi, CAF, URSSAF, CIO, CPAM...) depuis la mairie de son village. 60 communes de communes en sont d'ores et déjà dotées.

Formation à distance : le Conseil régional et l'AFPA ont mis en place avec succès une première qualification de maçon destinée à ux adultes. Cette formation a permis d'intégrer des vidéos, des échanges par visio conférence pour compléter la pratique acquise en entreprise. Nous avons l'ambition d'étendre cette expérience à la formation à tous les métiers.

LE NOUVEAU CHANTIER DU CONSEIL RÉGIONAL CONCERNE DÉSORMAIS LE TRÈS HAUT DÉBIT.

Ce chantier nous permettra de maintenir notre avance sur les autres régions. Un partenariat avec les 4 départements et les 6 agglomérations de la région irriguera notre territoire en très haut débit. La seule logique commerciale mettrait de côté l'ensemble du territoire à l'exception des agglomérations de plus de 50 000 habitants, soit Clermont-Fd et Montluçon. A cette logique commerciale nous opposons une logique d'aménagement du territoire pour que la totalité de l'Auvergne ait accès au très haut débit.

.... TRANSPORTS

Depuis 2004, le budget transport du Conseil régional a augmenté de 20%. Chaque année, la Région verse à la SNCF environ 80 millions d'€ pour les Transports Express Régionaux. C'est un effort de 77 € par habitant.

La Région est aussi responsable de l'achat de trains : 108 millions d'€ ont été investis pour remplacer les anciennes rames par des « AGC » (autorail de grande capacité) rapides et confortables.

En décembre 2009 : 97% des trains auront été renouvelés.

Mais l'état dégradé du réseau a conduit à des ralentissements imposés à la circulation des TER et à la fermeture de deux lignes en 2008. Réseau Ferré de France (établissement public de l'État), propriétaire des voies, n'a pas engagé de travaux pendant des années pour entretenir le réseau. En février 2009, après 18 mois de bataille avec l'État, un plan rail complémentaire de 213 millions d'€ (dont 60 millions de la Région) a été signé. Au total, d'ici 2013, 409,5 millions d'€ de travaux seront effectués pour sauver le réseau des lignes auvergnates.

L'ENJEU DU TGV

Par sa campagne régionale « demain le TGV » et son site www.faisonsbougerleslignes.com, la Région a permis de recueillir 87.000 signatures en faveur du TGV nord-sud avec Paris et est-ouest Alpes- Auvergne – Atlantique (= TRANSLINE). Sous la pression de cette mobilisation citoyenne, la loi Grenelle 1 a inclus un TGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon pour 2020. Les études seront lancées d'ici juin 2009 et seront cofinancées par la Région. Un débat public est prévu autour de 2011 – 2012 et sera le théâtre d'une bataille de tracés. La Région défend l'option de tracé garantissant une irrigation optimale de l'Auvergne par la grande vitesse pour obtenir une liaison en 2h avec Paris et 1h avec Lyon. Nous comptons sur la mobilisation sans faille des auvergnats pour obtenir le tracé qu'il faut à l'Auvergne.



.... LES CONTRATS AUVERGNE + UN PARTENARIAT ACTIF AVEC LES PAYS ET TERRITOIRES DE PROJETS



2005 – 2008 : UNE PREMIÈRE GÉNÉRATION DE CONTRATS

Depuis 2004, la Région a souhaité abandonner la logique dite "de guichet" pour mettre en œuvre des logiques de projets afin d'accompagner au travers des Contrats Auvergne +, les opérations conduites par les Pays, les Territoires de projets, les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les communes. Encore fallait-il prendre en compte les territoires les plus fragiles de l'Auvergne et assurer une plus grande solidarité entre les secteurs urbains et ruraux, notamment en rééquilibrant les subventions pour « donner plus à ceux qui ont le moins ». Cette politique a des résultats concrets : **1 296 projets** en Auvergne d'un coût prévisionnel de **785 M€** ont été engagés jusqu'en 2010.

400 projets	dans le Puy de Dôme pour un total de	32 539 000 €	de subventions régionales.
224 projets	dans l'Allier pour un total de	18 876 000 €	de subventions régionales.
286 projets	dans la Haute-Loire pour un total de	16 769 000 €	de subventions régionales.
286 projets	dans le Cantal pour un total de	11 175 000 €	de subventions régionales.

On mesure aujourd'hui l'effet de levier et la dynamique d'investissements publics produits par cette politique régionale qui tranche avec le saupoudrage inéquitable qui prévalait avant 2004.

2009 – 2012 VERRA LA NAISSANCE D'UNE DEUXIÈME GÉNÉRATION DE CONTRATS

Portés par la même logique d'équité et de dynamisme territorial, ces nouveaux contrats se situent à la croisée des objectifs de la Région définis dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable (SRADDT) et les différents schémas de développement du Conseil régional (*Schéma Régional de Développement Économique (SRDE), PRDF, Agenda 21*), et ceux définis dans la stratégie de développement du Pays. Contrat unique de Développement au service des projets structurants portés par les Pays et Communautés de Communes d'Auvergne, il soutiendra le développement durable de nos territoires dans le respect de nos principes d'équité, de solidarité et d'éco-conditionnalité.

La Région renforce son dispositif de lutte contre la crise



La crise frappe durement l'Auvergne. Elle touche ses salariés comme ses entreprises. Le chômage a progressé de plus de 20 % en

un an.

Les réponses apportées par le gouvernement ne sont pas à la hauteur des enjeux en tant qu'il regrette toute idée de relance par une action sur le pouvoir d'achat.

Reste que le Conseil régional ne pouvait attendre passivement des initiatives gouvernementales dont l'essentiel de l'action se résume à l'aide au secteur boursier et financier en général ou au secteur bancaire en particulier.

Des mesures opérationnelles.

L'action de la Région Auvergne, validée lors de la session extraordinaire du 2 mars dernier consiste en un panel de mesures sérieuses, nécessaires et réclamées par les acteurs de l'économie.

Elles ont été travaillées avec les partenaires de la Région durant plusieurs semaines de concertation.

Ainsi ont été adoptées lors de la Session du 2 mars 2009 des mesures de sauvegarde immédiates destinées à préserver à court terme les intérêts des salariés et des entreprises auvergnates.

Nous avons ouvert nos achats de formation professionnelle aux personnes en reclassement à la

suite d'un licenciement économique.

Nous avons permis l'accès au fonds d'intervention formation aux entreprises de plus de cinquante salariés.

Nous avons adopté un programme permettant de faciliter l'accès au crédit et à la gestion de trésorerie des entreprises.

Préparer l'avenir.

Côté recherche et innovation, nous renforçons nos programmes de soutien à l'investissement, au recrutement du personnel recherche et développement, aux projets qui associent les laboratoires de recherche et les entreprises au sein des pôles de compétitivité mais également dans les pôles d'innovation dans le numérique, les sciences de la vie, la nutrition, l'environnement...

Certes, notre plan d'actions régional ne peut pas être un « plan de relance » puisque nos moyens budgétaires ne nous le permettent pas.

Mais celui-ci constitue un exemple cohérent, efficace, salué par tous les acteurs de l'économie régionale.

En complément de l'injection de 14,3 millions d'euros supplémentaires, en direction principalement des lycées, le Conseil régional d'Auvergne démontre sa réactivité comme son aptitude à l'anticipation.



Brèves

73 %

C'est ce que représente l'investissement des collectivités locales par rapport à la totalité de l'investissement public en France.

Et c'est cette force de progrès et d'activité indispensable que le gouvernement voudrait briser en supprimant la taxe professionnelle qui représente 63 % des recettes fiscales directes, des régions, communes et départements.

Cela revient à faire payer aux ménages ce dont le gouvernement exonérerait les entreprises.

Un véritable « coup de grâce » pour les ménages comme pour les collectivités !

200 M€

C'est le montant nécessaire à l'équipement de tous les territoires de l'Auvergne pour que chaque ménage puisse bénéficier à l'accès Internet « Très Haut Débit ».

Nous avons réussi en trois ans, à desservir en haut débit 100 % des ménages et des territoires, sans exclusive.

Cette nouvelle étape est encore plus essentielle mais nous avons face à nous les tenants du libéralisme qui estiment que la « rentabilité » de ces équipements commande de ne doter que les zones agglomérées de plus de 50 000 habitants.

A ces « comptables » nous opposons un impératif d'aménagement du territoire et le droit d'accès au très haut débit pour tous les auvergnats. Un vrai combat politique donc... et que nous entendons mener au bénéfice de tous.

Assises de la mobilité : c'est en juin prochain que le Conseil régional lancera dans les quatre départements, par des réunions, débats, points de vue d'experts, des assises régionales relatives aux modes de transports dans notre région, allant de la demande à domicile jusqu'aux enjeux du tracé du futur TGV, en passant par l'intermodalité et l'impact positif du transport collectif en faveur du développement durable.

Des rendez-vous décentralisés à ne pas manquer, ouverts à tous ceux qui souhaitent faire entendre leur point de vue.

Le Conseil régional d'Auvergne dit Non à la suppression de la taxe professionnelle



La suppression prochaine de la taxe professionnelle, annoncée par le président de la République, porte les germes d'une déstabilisation profonde des collectivités locales. Elle constitue une remise en cause directe des

Conseils Régionaux dont le développement économique est au cœur des compétences.

En effet, celle-ci représente près de 20% de leurs recettes hors emprunts, pour un total de 2,8 milliards d'euros pour l'ensemble des Régions en France.

Il est pourtant indispensable qu'un lien fiscal existe entre les entreprises et les territoires et, que les ressources fiscales des collectivités ne reposent pas uniquement sur les ménages.

Conçue à l'origine comme la principale source de revenu dynamique des Régions, la part régionale de la Taxe Professionnelle ne cesse d'être réduite depuis dix ans.

Par cette suppression, le gouvernement veut imposer à nouveau son choix de façon unilatérale, alors même que les associations d'élus ont travaillé et fait des propositions communes pour une réforme globale de la fiscalité locale.

Nul doute que le poids de cet allègement consenti aujourd'hui aux entreprises serait transféré injustement demain sur les ménages.

Un tel transfert serait à la fois injuste et impossible à supporter par des ménages en attente d'une relance de leur pouvoir d'achat et non d'un prélèvement supplémentaire.

Alors que les collectivités représentent 73 % de l'investissement public, restreindre leur ressources fiscales s'avèrerait un non sens économique préjudiciable à la Nation.

C'est pourquoi, le Conseil régional d'Auvergne réuni en assemblée plénière le 2 mars 2009 a fait part de son opposition à ce projet par l'adoption d'une motion présentée par le groupe socialiste.

Ses conclusions sont nettes :

« Il s'inquiète de ces annonces improvisées, dangereuses pour le devenir des collectivités, des territoires, de la solidarité et du pouvoir d'achat des Français,

Il estime indispensable qu'un lien fiscal entre les entreprises et les territoires perdure, tant les investissements et services financés par les collectivités en terme de logement, de transports, d'infrastructures... sont indispensables au fonctionnement même des entreprises,

Il appelle à une réforme globale de la fiscalité locale pour la rendre juste socialement et efficace économiquement, ce qui exige une réflexion collective associant l'État, les collectivités locales, les entreprises et les représentants des organisations professionnelles ».



Groupe



Socialiste

de la Région Auvergne

Centre Delille—rue Urbain II—63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.31.84.96—Fax : 04.73.31.84.90
e-mail : groupeps@cr-auvergne.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB

www.auvergne-groupesocialiste-region.fr

A ssocier les militants socialistes à l'élaboration du programme régional 2010

2004 aura donné à la Gauche la majorité dans vingt régions sur vingt-deux.

Nous voici à moins d'un an de l'échéance qui verra le renouvellement des Conseils régionaux en mars 2010. L'heure est donc au bilan.

Mais l'heure est aussi à la prospective, au projet, à l'ambition pour l'Auvergne et ses quatre départements.

Un premier document de référence a été établi par le Comité régional intitulé « *L'Auvergne en Mouvement* ».

Ce document a été remis à chaque militant de l'Auvergne, soit par mail, soit par voie postale.



Ainsi, chacun peut mesurer le chemin accompli... mais aussi le chemin qui reste à parcourir.

A titre d'exemple, la bataille du tracé de

la Ligne à Grande Vitesse ne fait que commencer.

Nous avons obtenu l'inscription d'une nouvelle ligne Paris—Orléans—Clermont-Ferrand—Lyon.

Il nous faut maintenant nous mobiliser sur le choix d'un tracé traversant et irrigant l'Auvergne. Et nous aurons besoin de toutes les forces et de notre unité pour l'obtenir !

Autre exemple, après avoir réussi en un mandat à achever le programme d'accès au Haut Débit sur 100 % du territoire auvergnat, nous visons le même objectif pour l'accès en « Très Haut Débit » que les libéraux n'envisagent que pour les populations agglomérées supérieures à 50 000 habitants.

Nous avons donc besoin de tous, de l'analyse comme des propositions, que les commissions de travail mises en place par le Comité régional intégreront à un premier document stratégique.

Ainsi, par notre travail commun, par vos propositions, par vos analyses, notre liste portera dès l'automne 2009 un programme régional ambitieux, réaliste, fruit du travail de l'ensemble des militants de nos quatre départements.

Mieux connaître vos élus (*)



Dominique BRU

Vice-Présidente

Chargée de la politique régionale du logement, de l'habitat et de la politique de la ville

Attributions :

Politique de création / Amélioration du Logement Social, Logements des jeunes, Maintien à domicile des personnes âgées, Modernisation des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, Politique de la ville

Présidente de la 3^{ème} commission :

Développement et Aménagement du Territoire, Politique contractuelle

Représentations du Conseil régional :

- Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique du Cantal
- Établissement Public Foncier EPF-SMAF (suppléante)
- Institut de Formation Professionnelle et Permanente d'Aurillac (titulaire)
- CFA agricole et forestier du Cantal (suppléante)
- Organisation des Comités Territoriaux Emploi-Formation du Cantal (COTEF) (coprésidente)
- GRETA des Monts du Cantal (suppléante)
- Mission locale et PAIO : Mission locale des Hautes-Terres (suppléante)
- Mission locale et PAIO : Mission locale d'Aurillac (titulaire)
- Conseil d'administration et Commission Permanente du Lycée "Emile Duclaux" à Aurillac (titulaire)
- Conseil d'administration et Commission Permanente du Lycée technologique "Jean Monnet" à Aurillac (titulaire)
- Conseil d'administration du L.P. "Jean Mermoz" à Aurillac (suppléante)
- Conseil d'administration du L.P. "Raymond Cortat" à Aurillac (suppléante)
- Conseil d'administration de l'E.R.E.A. "Albert Monier" à Aurillac (suppléante)
- Conseil d'administration du Lycée de Mauriac (titulaire)
- Conseil d'administration et Commission Permanente du Lycée de Haute Auvergne à Saint-Flour (titulaire)
- Commission permanente du Lycée d'enseignement général et technologique de Mauriac
- Conseil d'administration du Lycée agricole, E.N.I.L. "G. Pompidou" à Aurillac (Présidente)
- Conseil d'administration du Lycée professionnel agricole "Louis Mallet" de St-Flour (suppléante)
- Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du Cantal (titulaire)
- Conseil Académique de l'Éducation Nationale (suppléante)
- Conseil d'administration du Centre Hospitalier de Saint-Flour
- Conférence sanitaire du Cantal
- Conseil d'administration de l'Agence Régionale de Développement de Territoires de l'Auvergne (ARDTA)
- Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT) du Cantal (Titulaire)
- Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du Cantal
- Commission locale de l'eau chargée du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Célé (suppléante)
- Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) du Cantal (suppléante)
- Conseil départemental d'insertion du Cantal (titulaire)
- Commission Handiscol du Cantal

Désignations :

- Comité de rivière Cère
- Conseil régional de l'emploi (titulaire)
- Conférence régionale de Santé (C.R.S.)

Département d'élection :

Cantal

Contact :

Madame Dominique BRU
Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne
13-15 avenue de Fontmaure— 63400 CHAMALIERES
Tel : 04.73.31.85.45

(*) chaque bulletin consacrera une rubrique de présentation des attributions de chacun des seize membres du groupe socialiste